

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

COMPTES SPÉCIAUX
RAPPORTS ANNUELS DE PERFORMANCES
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE RÈGLEMENT
DES COMPTES ET RAPPORT DE GESTION POUR

2007

COMPTES DE COMMERCE



Version du 28/05/2008 à 13:28:44

NOTE EXPLICATIVE

La présente annexe au projet de loi de règlement est prévue au 5° de l'article 54 de la loi organique relative aux lois de finances du 1er août 2001 (LOLF).

Conformément aux dispositions de la LOLF, cette annexe présente et explique les réalisations effectives concernant l'ensemble des moyens inscrits aux **comptes de commerce**.

Elle comporte, pour chaque compte de commerce, au titre de 2007 :

- le développement et la justification des recettes constatées ;
- l'explication du découvert éventuellement utilisé ;
- le développement et la justification des dépenses opérées.

Sauf indication contraire, **les montants de crédits figurant dans les tableaux du présent document sont exprimés en euros**.

TABLE DES MATIÈRES

RÉCAPITULATIONS	7
Récapitulation des autorisations de découvert	7
Récapitulation des recettes, dépenses et soldes	8
APPROVISIONNEMENT DES ARMÉES EN PRODUITS PÉTROLIERS	9
CANTINE ET TRAVAIL DES DÉTENUS DANS LE CADRE PÉNITENTIAIRE	13
CONSTRUCTIONS NAVALES DE LA MARINE MILITAIRE	21
COUVERTURE DES RISQUES FINANCIERS DE L'ÉTAT	25
EXPLOITATIONS INDUSTRIELLES DES ATELIERS AÉRONAUTIQUES DE L'ÉTAT	31
GESTION DE LA DETTE ET DE LA TRÉSORERIE DE L'ÉTAT	37
LANCEMENT DE CERTAINS MATÉRIELS AÉRONAUTIQUES ET DE CERTAINS MATÉRIELS D'ARMEMENT COMPLEXES	45
LIQUIDATION D'ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE L'ÉTAT ET LIQUIDATIONS DIVERSES	49
OPÉRATIONS COMMERCIALES DES DOMAINES	53
OPÉRATIONS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES DES DIRECTIONS DÉPARTEMENTALES ET RÉGIONALES DE L'ÉQUIPEMENT	61
RÉGIE INDUSTRIELLE DES ÉTABLISSEMENTS PÉNITENTIAIRES	67

RÉCAPITULATIONS

RÉCAPITULATION DES AUTORISATIONS DE DÉCOUVERT

Désignation des comptes	LFI	Modifications intervenues en LFR	Total
Approvisionnement des armées en produits pétroliers	75 000 000	0	75 000 000
Cantine et travail des détenus dans le cadre pénitentiaire	25 000 000	0	25 000 000
Constructions navales de la marine militaire		0	0
Couverture des risques financiers de l'État	910 000 000	0	910 000 000
Exploitations industrielles des ateliers aéronautiques de l'État	0	0	0
Gestion de la dette et de la trésorerie de l'État	16 700 000 000	0	16 700 000 000
<i>Section 1. Opérations relatives à la dette primaire et gestion de la trésorerie</i>	15 000 000 000	0	15 000 000 000
<i>Section 2. Opérations de gestion active de la dette au moyen d'instruments financiers à terme</i>	1 700 000 000	0	1 700 000 000
Lancement de certains matériels aéronautiques et de certains matériels d'armement complexes		0	0
Liquidation d'établissements publics de l'État et liquidations diverses	0	0	0
Opérations commerciales des domaines	0	0	0
Opérations industrielles et commerciales des directions départementales et régionales de l'équipement	180 000 000	0	180 000 000
Régie industrielle des établissements pénitentiaires	609 800	0	609 800
Totaux	17 890 609 800	0	17 890 609 800

Comptes de commerce

RÉCAPITULATIONS

RÉCAPITULATION DES RECETTES, DÉPENSES ET SOLDES

Désignation des comptes	Évaluation des recettes		Évaluation des dépenses		Solde	
	LFI	Exécution	LFI	Exécution	LFI	Exécution
Approvisionnement des armées en produits pétroliers	650 000 000	593 323 896	650 000 000	665 151 184	0	-71 827 288
Cantine et travail des détenus dans le cadre pénitentiaire	100 000 000	72 014 998	100 000 000	80 956 201	0	-8 941 203
<i>Section 1. Cantine des détenus</i>	40 000 000	37 049 419	40 000 000	38 514 654	0	-1 465 235
<i>Section 2. Travail des détenus en milieu pénitentiaire</i>	60 000 000	34 965 579	60 000 000	42 441 547	0	-7 475 968
Constructions navales de la marine militaire	2 000 000	15 102	7 000 000	85 026	-5 000 000	-69 924
Couverture des risques financiers de l'État	1 570 000 000	1 155 940 069	1 570 000 000	1 155 940 068	0	+1
Exploitations industrielles des ateliers aéronautiques de l'État	349 500 000	434 528 222	349 500 000	339 136 565	0	+95 391 657
Gestion de la dette et de la trésorerie de l'État	44 198 600 000	44 237 330 192	43 931 600 000	43 964 558 563	+267 000 000	+272 771 629
<i>Section 1. Opérations relatives à la dette primaire et gestion de la trésorerie</i>	42 343 600 000	42 298 123 287	42 343 600 000	42 298 125 511	0	-2 224
<i>Section 2. Opérations de gestion active de la dette au moyen d'instruments financiers à terme</i>	1 855 000 000	1 939 206 905	1 588 000 000	1 666 433 052	+267 000 000	+272 773 853
Lancement de certains matériels aéronautiques et de certains matériels d'armement complexes		9 363 734	0	2 923 750	0	+6 439 984
Liquidation d'établissements publics de l'État et liquidations diverses			1 117 700	5 751	-1 117 700	-5 751
Opérations commerciales des domaines	140 500 000	80 211 749	138 600 000	101 573 962	+1 900 000	-21 362 213
Opérations industrielles et commerciales des directions départementales et régionales de l'équipement	820 000 000	798 802 320	820 000 000	789 745 549	0	+9 056 771
Régie industrielle des établissements pénitentiaires	21 095 500	24 934 891	20 995 500	22 547 042	+100 000	+2 387 849
Totaux	47 851 695 500	47 406 465 173	47 588 813 200	47 122 623 661	+262 882 300	+283 841 512

(+ : excédent ; - : charge)

APPROVISIONNEMENT DES ARMÉES EN PRODUITS PÉTROLIERS

Ce compte de commerce retrace :

- en recettes, les cessions de produits pétroliers, les revenus de l'exploitation de l'oléoduc Donges-Metz, et des recettes diverses ;
- en dépenses, l'achat des produits pétroliers, le remboursement au budget de la défense des frais engagés pour des cessions à des gouvernements étrangers, et les charges d'exploitation de l'oléoduc Donges-Metz.

Approvisionnement des armées en produits pétroliers

Comptes de commerce

ÉVALUATION DU SOLDE

	LFI	Exécution	Écart à la prévision
Recettes	650 000 000	593 323 896	-56 676 104
Dépenses	650 000 000	665 151 184	+15 151 184
Solde	0	-71 827 288	-71 827 288

(+ : excédent ; - : charge)

DÉCOUVERT

Découvert autorisé par la LFI	Modifications intervenues en LFR	Total	Découvert maximal constaté
75 000 000	0	75 000 000	71 000 000

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'EXÉCUTION

Le compte retrace les opérations financières relatives à :

- l'exploitation de dépôts sur le tracé de l'oléoduc Donges-Metz, sous la responsabilité du ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi ;
- la fourniture par le service des essences des armées de produits pétroliers aux diverses parties prenantes du ministère de la défense, à d'autres départements ministériels ou à des organismes civils.

La hausse des tarifs des produits pétroliers s'est poursuivie en 2007. Toutefois, l'effet positif de la parité euro / dollar sur le coût des produits atténue ce phénomène.

ÉVOLUTION INFRA-ANNUELLE DU DÉCOUVERT

La loi de finances pour 2005 (article 76) a porté le découvert autorisé à 75 millions €, afin d'ajuster, dans un contexte de hausse des cours des produits pétroliers, les capacités d'achat du compte.

Approvisionnement des armées en produits pétroliers

Comptes de commerce

RECETTES CONSTATÉES

Ligne	LFI	Exécution	Écart à la prévision
11 Cessions de produits aux clients relevant du ministère de la défense	550 000 000	543 650 316	-6 349 684
12 Cessions de produits aux autres clients	95 000 000	42 469 784	-52 530 216
13 Recettes relatives aux instruments financiers utiles à la couverture des variations du prix des approvisionnements en produits pétroliers	2 000 000	4 608 500	+2 608 500
14 Recettes diverses	3 000 000	2 595 296	-404 704
Totaux	650 000 000	593 323 896	-56 676 104

L'année 2007 est caractérisée par une baisse d'activité des clients (cessions en volume) de l'ordre de 9 %. Toutefois, l'augmentation des tarifs de cessions des produits qui répercute la hausse constatée des cours des produits pétroliers compense la diminution citée supra, expliquant un volume de recettes financières 2007 comparable, pour les clients Défense, à celui constatée en 2006.

En revanche, la baisse des cessions aux clients étrangers a été sensible sur l'exercice 2007.

DÉPENSES CONSTATÉES

Ligne	LFI	Exécution	Écart à la prévision
31 Approvisionnement en produits pétroliers	627 000 000	653 250 261	+26 250 261
32 Utilisation du système d'oléoduc Donges-Metz (dépenses de fonctionnement)	0	11 172	+11 172
33 Utilisation du système d'oléoduc Donges-Metz (dépenses d'investissement)	0		0
34 Remboursement au budget de la défense de certaines dépenses liées à la livraison de produits pétroliers	8 000 000	9 277 271	+1 277 271
35 Dépenses relatives aux instruments financiers utiles à la couverture des variations du prix des approvisionnements en produits pétroliers	15 000 000	2 612 480	-12 387 520
Totaux	650 000 000	665 151 184	+15 151 184

Le volet « Dépenses », retraçant les achats de produits effectués par le SEA auprès des compagnies pétrolières, affiche une hausse notable de 19 % par rapport à 2006, expliquée à la fois par la hausse des cours et par les achats de recomplètement des stocks effectués en début d'année 2007, achats destinés à reconstituer les stocks « crises » fortement diminués en fin d'année 2006 pour préserver alors la trésorerie du compte de commerce.

Par rapport à la LFI, l'exécution budgétaire présente peu d'écarts malgré le caractère très aléatoire des prévisions dans le domaine des achats pétroliers.

CANTINE ET TRAVAIL DES DÉTENUS DANS LE CADRE PÉNITENTIAIRE

Ce compte de commerce est divisé en deux sections.

La **première section** dénommée « **Cantine des détenus** » retrace les opérations d'achat de biens et de services par l'administration pénitentiaire et leur revente aux détenus.

Elle comporte :

En recettes : les ventes de biens de cantine, les ventes de prestations de service de cantine, les recettes diverses et accidentelles et les versements du budget général.

En dépenses : les achats de biens de cantine, les achats de prestations de service, les dépenses de matériel, d'entretien et de fonctionnement liées à l'activité de cantine, les dépenses diverses et accidentelles et les versements au budget général.

La **seconde section** dénommée « **Travail des détenus en milieu pénitentiaire** » retrace les opérations liées au travail des détenus accompli dans les conditions fixées par le code de procédure pénale.

Elle comporte :

En recettes : le produit du travail des détenus, les recettes diverses et accidentelles et les versements du budget général.

En dépenses : les versements aux détenus en contrepartie de leur travail, les impôts et cotisations sociales dus au titre des versements précités, les dépenses diverses et accidentelles et les versements au budget général.

La réforme financière et comptable des services de l'administration pénitentiaire, mise en œuvre en 2006, a permis d'appliquer aux services pénitentiaires les règles de la comptabilité publique de droit commun.

Cette réforme a été complétée par la création du présent compte de commerce (article 39 de la loi de finance pour 2007) qui gère la cantine et le travail des détenus dans le cadre pénitentiaire. Ce compte permet de dissocier du budget général de l'administration pénitentiaire les opérations de dépenses et de recettes auxquelles donnent lieu les activités industrielles et commerciales liées à la cantine et au travail des détenus.

Est donc ici retracée la première année de fonctionnement de ce compte créé au 1^{er} janvier 2007.

Cantine et travail des détenus dans le cadre pénitentiaire

Comptes de commerce

ÉVALUATION DU SOLDE

	LFI	Exécution	Écart à la prévision
Recettes	100 000 000	72 014 998	-27 985 002
Dépenses	100 000 000	80 956 201	-19 043 799
Solde	0	-8 941 203	-8 941 203

(+ : excédent ; - : charge)

DÉCOUVERT

Découvert autorisé par la LFI	Modifications intervenues en LFR	Total	Découvert maximal constaté
25 000 000	0	25 000 000	10 976 147

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'EXÉCUTION

Conformément aux dispositions de l'article 22 de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF), le compte retrace les opérations à caractère industriel et commercial effectuées à titre accessoire par la Direction de l'administration pénitentiaire, au titre de la cantine des détenus et de la main d'œuvre pénale.

Le compte de commerce ne retrace que la rémunération du travail en concession et à la RIEP et une partie de la cantine. En effet, sans que cela ait pu être quantifié, la cantine mandatée est souvent assimilée à la cantine stockée. Or, elle ne représente dans certains établissements que la moitié des dépenses totales des détenus. La plupart des établissements en gestion déléguée ne gèrent pas la cantine par le compte de commerce.

Les montants affichés dans l'exécution budgétaire ne prennent pas en compte les mandats et les titres émis au 31 décembre 2007, ni les charges à payer et les produits à recevoir au titre de l'année 2007.

Après prise en compte des charges à payer et des produits à recevoir, les montants des opérations s'établissent ainsi :

	LFI	Exécution budgétaire	Écart à la prévision
Recettes	100 000 000	82 986 640	- 17 013 360
Dépenses	100 000 000	84 584 597	- 15 415 403
Solde	-	- 1 597 957	- 1 579 957

Section 1 :

Les charges à payer et les produits à recevoir étant pris en compte, le résultat de la section affiche un déficit de 1 807 110 €, dont 1 621 468 € sont imputables à l'achat du stock de cantine. La différence entre ces deux sommes intègre les dépenses de fonctionnement.

Section 2 :

Les charges à payer étant prises en compte, le travail des détenus représente une dépense de 43 379 849 €. Cette dépense doit être entièrement couverte par les recettes (ligne 21). L'écart constaté entre la dépense exécutée et la recette exécutée provient des produits à recevoir non comptabilisés ainsi que des créances non recouvrées.

Si l'on retient le chiffre de 43 millions d'euros de dépenses et de recettes de travail, on constate un écart par rapport à la prévision de 17 millions d'euros. Cet écart correspond au travail réalisé dans le cadre du service général des établissements, non comptabilisé dans le compte de commerce.

ÉVOLUTION INFRA-ANNUELLE DU DÉCOUVERT

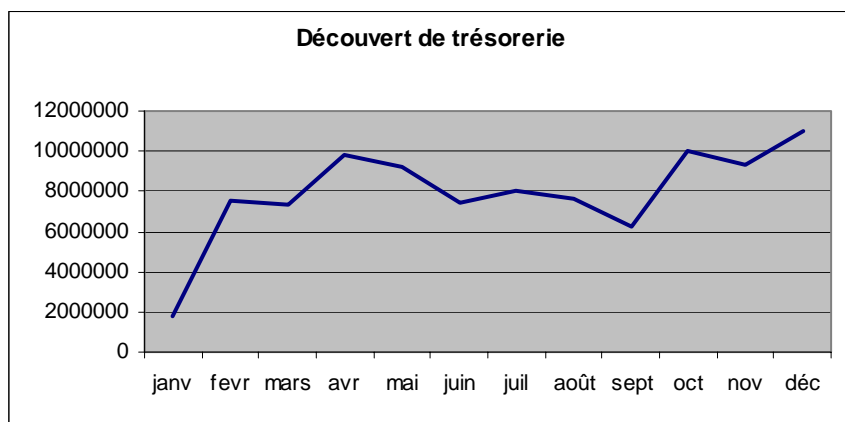
Pour l'année 2007, l'autorisation de découvert a été fixée à 25 millions d'euros. Ce montant prend en compte :

- s'agissant de l'activité « Cantines » : le décalage de trésorerie entre la date d'achat des biens destinés à constituer le stock et le moment de leur revente aux détenus. Ce décalage est estimé à environ 1 mois ;
- s'agissant de la main d'œuvre pénale : le décalage entre le paiement mensuel des détenus au titre du travail fourni et les versements effectués par les donneurs d'ordre.

Le déficit de trésorerie a atteint son maximum - 11 millions d'euros - au 31 décembre 2007. Une fois intégrées toutes les écritures comptables 2007, le découvert final pour l'année 2007 a été arrêté à 8 937 580 €.

Le tableau suivant retrace l'évolution du découvert au cours de l'année 2007 :

janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre
1 809 713	7 506 099	7 381 299	9 834 064	9 190 997	7 444 597	8 040 385	7 650 121	6 296 607	9 977 867	9 319 069	10 976 147



L'évolution du déficit reflète l'évolution du travail tout au long de l'année avec un décalage d'un à deux mois liés au recouvrement des créances. Le pic du mois de décembre est dû aux opérations comptables de fin gestion qui retardent sensiblement l'encaissement des créances.

RECETTES CONSTATÉES

Section / Ligne	LFI	Exécution	Écart à la prévision
Section 1. Cantine des détenus	40 000 000	37 049 419	-2 950 581
11 Ventes de biens de cantine (nouveau)	30 000 000	34 681 064	+4 681 064
12 Ventes de prestations de services de cantine (nouveau)	7 200 000	2 310 298	-4 889 702
13 Recettes diverses et accidentelles (nouveau)	2 400 000	5 763	-2 394 237
14 Versements du budget général (nouveau)	400 000	52 294	-347 706
Section 2. Travail des détenus en milieu pénitentiaire	60 000 000	34 965 579	-25 034 421
21 Produits du travail des détenus (nouveau)	58 400 000	34 965 579	-23 434 421
22 Recettes diverses et accidentelles (nouveau)	600 000		-600 000
23 Versements du budget général (nouveau)	1 000 000		-1 000 000
Totaux	100 000 000	72 014 998	-27 985 002

Section 1 :

Les recettes encaissées par le comptable ne reflètent qu'une partie des recettes de l'exercice 2007. Une fois inclus les produits à recevoir, la section enregistre un montant de recettes de 39 397 637 €, soit sensiblement le montant de recettes prévu dans la LFI.

Ligne 11 : elle retrace les opérations liées à la vente de biens de cantine correspondent aux biens proposés sur le catalogue de chaque établissement (alimentation, hygiène, autres produits courants, etc.) ainsi qu'à ceux disponibles par correspondance.

Ligne 12 : elle retrace les opérations liées aux ventes de prestations de service de cantine correspondent aux redevances audiovisuelles, aux locations de téléviseurs et réfrigérateurs ainsi qu'à diverses prestations (blanchissage, etc.).

Ligne 13 : elle retrace les opérations liées aux recettes diverses et accidentelles correspondent notamment à l'éventuelle marge d'exploitation réalisée sur la cantine ainsi qu'aux avoirs des fournisseurs.

Ligne 14 : il s'agit essentiellement de crédits alloués aux détenus indigents.

Section 2 :

Une fois pris en compte les produits à recevoir, la section enregistre un montant de recettes de 43 589 003 €. L'écart d'environ 17 000 000 € avec la LFI correspond au travail fourni par le service général et non comptabilisé dans le compte de commerce.

Ligne 21 : les opérations liées au produit du travail des détenus enregistrent les versements effectués par les donneurs d'ordre. Les concessionnaires de travail ont payé au compte de commerce 29 449 613 € et la Régie industrielle des établissements pénitentiaires 5 515 966 €, soit 15,8 % du produit du travail enregistré au compte de commerce. Ce montant total du travail n'intègre pas les créances non recouvrées ni les produits à recevoir 2007. Par ailleurs, le compte de commerce n'intègre pas le travail fourni par l'administration pénitentiaire.

Ligne 22 : ces recettes sont constituées par les avoirs des organismes sociaux (URSSAF).

Ligne 23 : ces versements permettent l'apurement des créances irrécouvrables auprès des concessionnaires de main d'œuvre pénale.

Cantine et travail des détenus dans le cadre pénitentiaire

Comptes de commerce

DÉPENSES CONSTATÉES

Section / Ligne	LFI	Exécution	Écart à la prévision
Section 1. Cantine des détenus	40 000 000	38 514 654	-1 485 346
51 Achats de biens de cantine (nouveau)	30 000 000	35 187 987	+5 187 987
52 Achats de prestations de service (nouveau)	7 200 000	2 945 813	-4 254 187
53 Dépenses de matériel, d'entretien et de fonctionnement liées à l'activité de cantine (nouveau)	2 000 000	380 719	-1 619 281
54 Dépenses diverses et accidentelles (nouveau)	400 000	135	-399 865
55 Versements au budget général (nouveau)	400 000		-400 000
Section 2. Travail des détenus en milieu pénitentiaire	60 000 000	42 441 547	-17 558 453
61 Versements aux détenus (nouveau)	44 400 000	34 000 197	-10 399 803
62 Impôts et cotisations sociales dus au titre des versements aux détenus en contrepartie de leur travail (nouveau)	14 400 000	8 441 350	-5 958 650
63 Dépenses diverses et accidentelles (nouveau)	600 000		-600 000
64 Versements au budget général (nouveau)	600 000		-600 000
Totaux	100 000 000	80 956 201	-19 043 799

Y compris les charges à payer, le montant des charges pour l'année 2007 s'élève à 84 584 597 €, soit sensiblement plus que le total exécuté par la comptable.

Section 1 :

Les dépenses de la section s'élèvent à 41 204 747 €, soit une légère augmentation par rapport celles prévues en LFI.

Ligne 51 : elle retrace les opérations liées aux achats de biens de cantine correspondent aux biens disponibles sur le catalogue de chaque établissement (alimentation, hygiène, autres produits courants, etc.) ainsi qu'aux achats par correspondance.

Détail des opérations :

PAPETERIE	977,63
FOURNITURES CONSOMMABLES	17 536 614,61
PETITS ÉQUIPEMENTS	162,66
VÊTEMENTS	2 024,83
MARCHANDISES STOCKÉES	17 648 206,95
TOTAL	35 187 986,68

Ligne 52 : elle retrace les opérations liées aux achats de prestations de service de cantine correspondent aux redevances audiovisuelles, aux locations de téléviseurs et réfrigérateurs ainsi qu'à diverses prestations (blanchissage, etc.).

Détail des opérations :

PRESTATIONS DE SERVICES	45 263,36
LOCATIONS (TÉLÉVISION, RÉFRIGÉRATEUR)	1 645 808,56
ABONNEMENTS	280 465,46
FRAIS D'ACTES ET DE PROCÉDURES	220,16
BLANCHISSAGE	10 896,36
AUTRES CHARGES EXTERNES	963 158,99
TOTAL	2 945 812,89

Ligne 53 : elle retrace les opérations correspondent aux dépenses de matériel, d'entretien et de fonctionnement liées à l'activité de cantine.

Détail des opérations :

CARBURANTS	968,79
ÉQUIPEMENTS INDIVIDUELS	848,84
FOURNITURES DE BUREAU	18 775,31
PAPETERIE	91 919,39
FOURNITURES INFORMATIQUES	6 941,60
MATÉRIEL INFORMATIQUE ET TÉLÉPHONIE	954,41
OUTILLAGE	4 351,47
MOBILIERS	25 619,96
PETITS ÉQUIPEMENTS	63 455,18
DIVERS ACHATS NON STOCKÉS	53 780,69
PRESTATIONS DE SERVICES	29 832,41
LOCATIONS	8 753,15
ENTRETIEN DES LOCAUX	15 252,75
MATÉRIELS TECHNIQUES	2 912,82
ENTRETIEN MATÉRIEL DE REPROGRAPHIE	1 914,58
ENTRETIEN AUTRES MATÉRIELS	1 379,87
AUTRES CHARGES EXTERNES	49 436,19
TOTAL	377 097,41

Ligne 54 :

Détail des opérations :

INTÉRÊTS MORATOIRES	60,85
FRAIS DE GESTION	73,70

Section 2 :

Une fois intégrées les charges à payer, le montant total de la dépense de la section est de 43 379 849 €, soit un écart d'environ 17 000 000 € correspondant aux dépenses de salaires et de charges sociales payées directement par le programme 107 (budget général).

Ligne 61 : les opérations de cette ligne correspondent aux versements effectués au bénéfice des détenus en contrepartie de leur travail.

Nature des opérations :

SALAIRES	34 000 197,23
----------	---------------

Ligne 62 : les opérations de cette ligne correspondent aux parts ouvrière et patronale des impôts et cotisations dues au titre des versements mentionnés à la ligne 61.

Nature des opérations :

CHARGES SOCIALES	8 441 349,80
------------------	--------------

CONSTRUCTIONS NAVALES DE LA MARINE MILITAIRE

Ce compte retrace les dernières opérations financières et comptables relatives à sa clôture.

Constructions navales de la marine militaire

Comptes de commerce

ÉVALUATION DU SOLDE

	LFI	Exécution	Écart à la prévision
Recettes	2 000 000	15 102	-1 984 898
Dépenses	7 000 000	85 026	-6 914 974
Solde	-5 000 000	-69 924	+4 930 076

(+ : excédent ; - : charge)

DÉCOUVERT

Découvert autorisé par la LFI	Modifications intervenues en LFR	Total	Découvert maximal constaté
	0	0	0

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'EXÉCUTION

Le compte retrace les dernières opérations relatives à sa clôture définitive au 31 décembre 2007.

ÉVOLUTION INFRA-ANNUELLE DU DÉCOUVERT

(Sans objet)

Constructions navales de la marine militaire

Comptes de commerce

RECETTES CONSTATÉES

Ligne	LFI	Exécution	Écart à la prévision
11 Opérations relatives à l'espace			
12 Constructions nucléaires			
13 Équipement de la flotte			
14 Ouvrages d'infrastructure			
15 Opérations relatives au soutien des forces			
16 Adaptation des structures industrielles			
17 Opérations d'entretien programmé des matériels			
18 Cessions aux administrations autres que le service des programmes navals			
19 Cessions extérieures aux administrations, à des clients français et étrangers	2 000 000		-2 000 000
20 Recettes diverses ou exceptionnelles		15 102	+15 102
Totaux	2 000 000	15 102	-1 984 898

DÉPENSES CONSTATÉES

Ligne	LFI	Exécution	Écart à la prévision
31 Achats de matières premières, fournitures, rechanges et sous-traitances	400 000		-400 000
32 Services extérieurs		57 339	+57 339
33 Autres services extérieurs	6 500 000	27 687	-6 472 313
34 Impôts et taxes			
35 Remboursement, au budget de la défense, de charges de personnel			
36 Autres dépenses de gestion courante			
37 Dépenses exceptionnelles	100 000		-100 000
38 Renouvellement des immobilisations			
39 Versement au budget général			
Totaux	7 000 000	85 026	-6 914 974

Peu de contentieux relatifs à des affaires antérieures au traité d'apport des biens et obligations à la société DCN ont finalement abouti à des paiements moindres par rapport aux prévisions.

Le compte a été définitivement clôturé avec une trésorerie légèrement inférieure à 15 M€.

COUVERTURE DES RISQUES FINANCIERS DE L'ÉTAT

Ce compte de commerce retrace les opérations de couverture des risques financiers de l'État effectuées au moyen d'instruments financiers à terme dans le cadre de l'autorisation prévue chaque année en loi de finances, à l'exception de celles liées à la gestion de la dette négociable et non négociable et de la trésorerie de l'État.

Couverture des risques financiers de l'État

Comptes de commerce

ÉVALUATION DU SOLDE

	LFI	Exécution	Écart à la prévision
Recettes	1 570 000 000	1 155 940 069	-414 059 931
Dépenses	1 570 000 000	1 155 940 068	-414 059 932
Solde	0	+1	+1

(+ : excédent ; - : charge)

DÉCOUVERT

Découvert autorisé par la LFI	Modifications intervenues en LFR	Total	Découvert maximal constaté
910 000 000	0	910 000 000	0

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'EXÉCUTION

Le compte retrace les opérations de couverture des risques financiers affectant précisément une action de l'État financée par un programme du budget général ou au sein d'un compte spécial. L'ensemble des produits et des charges relatifs aux transactions sur instruments financiers à terme effectuées pour la mise en œuvre des opérations de couverture est retracé au compte de commerce afin d'en permettre le suivi efficace car complet.

L'Agence France Trésor, service de l'État à compétence nationale, exécute, à titre accessoire à l'exercice de sa mission de gestionnaire de la dette et de la trésorerie de l'État, ces transactions qui sont des opérations de nature industrielle et commerciale.

En 2007, le compte a retracé des opérations de couverture de risques relevant des programmes et compte suivants :

- le programme du budget général « Aide économique et financière au développement », relevant du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie et participant de la mission interministérielle « Aide publique au développement ». En 2007 ont notamment été dénouées des opérations de couverture du risque de change au titre des contributions françaises à l'Association internationale de développement (AID) et au Fonds pour l'environnement mondial (FEM), respectivement pour des valeurs d'environ 357 M€ et 33 M€ ;
- le programme du budget général « Action de la France en Europe et dans le monde », relevant du ministère des affaires étrangères. En 2007 ont été dénouées des opérations de change à terme effectuée pour le compte du ministère des affaires étrangères pour un montant d'environ 193 M€ ;
- le compte de commerce « Approvisionnement des armées en produits pétroliers », géré par le ministère de la défense. Sur l'exercice, environ 3 M€ de primes ont été versés au titre de nouveaux contrats sur options d'achat de produits pétroliers, et environ 5 M€ ont été perçus, à la suite de l'exercice d'options d'achat.

ÉVOLUTION INFRA-ANNUELLE DU DÉCOUVERT

Néant.

Couverture des risques financiers de l'État

Comptes de commerce

RECETTES CONSTATÉES

Ligne	LFI	Exécution	Écart à la prévision
11 Versements en provenance des programmes ou comptes bénéficiaires, au titre de l'acquisition des instruments de couverture des risques	785 000 000	586 247 689	-198 752 311
12 Flux financiers reçus des contreparties financières	785 000 000	569 692 380	-215 307 620
13 Dotations complémentaires reçues des programmes ou comptes bénéficiaires, au titre de l'équilibre final des opérations			
14 Autres produits			
Totaux	1 570 000 000	1 155 940 069	-414 059 931

Ligne 11 :

Cette ligne retrace les versements effectués dans le cadre des instruments de couverture par les programmes ou comptes bénéficiaires. Sur l'exercice 2007, il s'agit :

- pour les couvertures du risque de change mises en place au profit des programmes « Aide économique et financière au développement » et « Action de la France en Europe et dans le monde », de versements d'euros (en échange de dollars) lors du déblocement d'opérations de change à terme ;
- pour les couvertures des approvisionnements en produits pétroliers mises en place au profit du compte de commerce « Approvisionnement des armées en produits pétroliers », du versement de primes pour l'achat d'options d'achat de produits pétroliers.

Ligne 12 :

Cette ligne retrace les versements effectués dans le cadre des instruments de couverture par les contreparties financières (et dont les bénéficiaires finaux sont – voir ligne 34 – les programmes ou comptes au profit desquels sont mis en œuvre les instruments de couverture). Sur l'exercice 2007, il s'agit :

- pour les couvertures du risque de change mises en place au profit des programmes « Aide économique et financière au développement » et « Action de la France en Europe et dans le monde », de versements de dollars (en échange d'euros) lors du déblocement d'opérations de change à terme. Ces dollars sont valorisés en euros au cours constaté à la date du déblocement ;
- pour les couvertures des approvisionnements en produits pétroliers mises en place au profit du compte de commerce « Approvisionnement des armées en produits pétroliers », de versements résultant de l'exercice auprès des contreparties financières d'options d'achat de produits pétroliers.

DÉPENSES CONSTATÉES

Ligne	LFI	Exécution	Écart à la prévision
31 Versements aux contreparties financières, pour l'acquisition des instruments de couverture des risques	785 000 000	586 247 689	-198 752 311
32 Versements d'intérêts résultant de la rémunération des appels de marge liée aux opérations de couverture des risques			
33 Versements au budget général			
34 Autres charges et versements	785 000 000	569 692 379	-215 307 621
Totaux	1 570 000 000	1 155 940 068	-414 059 932

Ligne 31 :

Cette ligne retrace le reversement aux contreparties financières des flux reçus des programmes ou comptes au profit desquels sont mises en œuvre les opérations de couverture des risques. Son montant est donc identique à celui de la ligne 11.

Ligne 34 :

Cette ligne retrace le reversement des flux financiers reçus des contreparties financières aux programmes ou comptes pour le compte desquels sont mises en œuvre les opérations de couverture des risques. Son montant est donc identique à celui de la ligne 12.

EXPLOITATIONS INDUSTRIELLES DES ATELIERS AÉRONAUTIQUES DE L'ÉTAT

Ce compte de commerce retrace les recettes et les dépenses afférentes aux réparations, modifications, fabrications et prestations diverses effectuées sur des matériels aériens par les ateliers industriels de l'aéronautique de l'État, ainsi que le produit des aliénations et transferts d'affectation de biens immobiliers et les aliénations et cessions de biens mobiliers et stockés affectés à l'exploitation de ces ateliers.

Exploitations industrielles des ateliers aéronautiques de l'État

Comptes de commerce

ÉVALUATION DU SOLDE

	LFI	Exécution	Écart à la prévision
Recettes	349 500 000	434 528 222	+85 028 222
Dépenses	349 500 000	339 136 565	-10 363 435
Solde	0	+95 391 657	+95 391 657

(+ : excédent ; - : charge)

DÉCOUVERT

Découvert autorisé par la LFI	Modifications intervenues en LFR	Total	Découvert maximal constaté
0	0	0	0

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'EXÉCUTION

Au sein de la délégation générale pour l'armement (DGA), le service de la maintenance aéronautique (SMA) assure le maintien en condition opérationnelle des principaux matériels aéronautiques militaires français. Organisation empruntant les pratiques de l'industrie, le SMA publie chaque année ses résultats conformément au guide comptable des industries aéronautiques et spatiales.

Composé de trois ateliers industriels situés à Bordeaux, Clermont-Ferrand et Cuers-Pierrefeu, et d'une administration centrale à Paris, le SMA réalise des prestations couvrant une large gamme des besoins des forces armées, non seulement la maintenance de cellules, de moteurs et d'équipements, mais aussi la transformation et la modernisation d'aéronefs ainsi que la conception et la réalisation de radômes, d'éléments en matériaux composites, de simulateurs d'entraînement ou de bancs de test, etc.

En 2007, près de 90 % des recettes résultent des commandes passées par les clients budgétaires dont les deux principaux sont la structure intégrée de la maintenance des matériels aériens de la défense (SIMMAD) pour l'entretien des aéronefs et le service des programmes aéronautique (SPAé) pour les chantiers de transformation et de modernisation.

Parmi les commandes externes au budget de l'État français, il faut noter celle résultant de l'accord international conclu avec le Brésil en juillet 2005, concernant la fourniture de prestations dans le domaine de l'aéronautique militaire.

Par ailleurs, une part des commandes, devenue majoritaire, est établie « pièces et main d'œuvre ». Cette forme de contrat, qui se généralise, conduit à introduire dans les prestations une part « rechanges » dont le montant est relativement important.

Afin de disposer d'un financement préalable pour la couverture des travaux à exécuter, le SMA demande l'essentiel de ses ressources au titre d'avances et acomptes sur commandes. Ces demandes sont établies en fonction de l'état d'avancement de prestations dont la durée moyenne de réalisation est de l'ordre d'une année.

L'importance et la nature des prises de commandes induisent donc le niveau des charges nécessaires à leur exécution et celui des ressources de trésorerie à constituer pour leur couverture.

ÉVOLUTION INFRA-ANNUELLE DU DÉCOUVERT

(Sans objet)

RECETTES CONSTATÉES

Ligne	LFI	Exécution	Écart à la prévision
11 Cessions à des départements ministériels	313 400 000	390 719 771	+77 319 771
12 Vente à des clients	32 550 000	39 698 743	+7 148 743
13 Vente de produits résiduels	10 000		-10 000
14 Recettes résultant des activités annexes	190 000		-190 000
15 Remboursements des agences de bassin			
16 Redevances à reverser au budget général		1 196	+1 196
17 Cessions d'immobilisations corporelles	50 000	23 035	-26 965
18 Cessions d'immobilisations incorporelles			
19 Remboursements de l'État	100 000		-100 000
20 Recettes diverses ou exceptionnelles	3 200 000	4 085 477	+885 477
Totaux	349 500 000	434 528 222	+85 028 222

La variation principale des ressources provient de versements de la SIMMAD (+ 83 M€). Celle-ci a d'abord honoré 147 M€ de titres de perception relatifs à des factures pour solde (rattrapage sur 2006 où le fonctionnement opérationnel tardif de l'application informatique de recouvrement des produits divers du budget de l'État du ministère du budget, des comptes publics et de la fonction publique n'a pas permis de traiter normalement la facturation). Cette situation a conduit le SMA à plafonner ses demandes d'avances et acomptes à 178 M€. Toutefois, à la demande de la SIMMAD, il a été émis 50 M€ supplémentaires de titres de perception sur cette ligne où la totalité a été recouvrée.

DÉPENSES CONSTATÉES

Ligne	LFI	Exécution	Écart à la prévision
31 Achats de matières premières, fournitures, rechanges et sous-traitances	143 600 000	102 567 311	-41 032 689
32 Services extérieurs	24 800 000	52 707 241	+27 907 241
33 Autres services extérieurs	8 030 000	5 787 695	-2 242 305
34 Impôts et taxes	15 700 000	15 699 818	-182
35 Remboursement, au budget de la défense, de charges de personnel	138 620 000	139 218 949	+598 949
36 Autres dépenses de gestion courante	50 000	833 653	+783 653
37 Intérêts moratoires et change	150 000	53 798	-96 202
38 Dépenses occasionnelles	50 000	9 033	-40 967
39 Immobilisations	18 500 000	22 259 067	+3 759 067
Totaux	349 500 000	339 136 565	-10 363 435

Les prévisions budgétaires sont réalisées suivant le plan comptable général qui s'applique aux comptes de commerce. L'exécution des dépenses est ici retracée selon le plan comptable de l'État.

En réalité, selon la nomenclature du plan comptable général appliquée à l'exécution, l'écart par rapport aux prévisions pour les achats est de - 14 M€. Cet écart résulte de la date avancée de la clôture des mandatements de la gestion 2007 et d'un montant moindre de dépenses au titre des opérations du Brésil, compensé par un écart de + 3 M€ sur les immobilisations.

GESTION DE LA DETTE ET DE LA TRÉSORERIE DE L'ÉTAT

Ce compte de commerce est divisé en deux sections.

La **première section** retrace les opérations relatives à la gestion de la dette et de la trésorerie de l'État, à l'exclusion des opérations réalisées au moyen d'instruments financiers à terme.

Elle comporte, en recettes et en dépenses, les produits et les charges résultant de ces opérations, ainsi que les dépenses directement liées à l'émission de la dette de l'État.

Elle fait l'objet :

- de versements réguliers du budget général ;
- d'une autorisation de découvert évaluative.

La **seconde section** retrace les opérations de gestion de la dette et de la trésorerie de l'État effectuées au moyen d'instruments financiers à terme. Elle comporte, en dépenses et en recettes, les produits et les charges des opérations d'échange de devises ou de taux d'intérêt, d'achat ou de vente d'options ou de contrats à terme sur titres d'État autorisées en loi de finances.

Elle fait l'objet d'une autorisation de découvert limitative.

Gestion de la dette et de la trésorerie de l'État

Comptes de commerce

ÉVALUATION DU SOLDE

	LFI	Exécution	Écart à la prévision
Recettes	44 198 600 000	44 237 330 192	+38 730 192
Dépenses	43 931 600 000	43 964 558 563	+32 958 563
Solde	+267 000 000	+272 771 629	+5 771 629

(+ : excédent ; - : charge)

DÉCOUVERT

	Découvert autorisé par la LFI	Modifications intervenues en LFR	Total	Découvert maximal constaté
Section 1. Opérations relatives à la dette primaire et gestion de la trésorerie	15 000 000 000	0	15 000 000 000	
Section 2. Opérations de gestion active de la dette au moyen d'instruments financiers à terme	1 700 000 000	0	1 700 000 000	
Totaux	16 700 000 000	0	16 700 000 000	

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'EXÉCUTION

Conformément aux dispositions de l'article 22 de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF), le compte retrace les opérations budgétaires liées à la gestion de la dette et de la trésorerie de l'État.

Le détail de ces opérations, les objectifs et indicateurs de résultats retenus pour la gestion de la dette et de la trésorerie de l'État sont présentés dans le projet annuel de performances du programme « Charge de la dette et trésorerie de l'État » inscrit dans la mission « Engagements financiers de l'État ».

L'Agence France Trésor a pour mission de gérer la dette et la trésorerie de l'État dans des conditions de sécurité maximale et au moindre coût, sur le long terme, pour le contribuable.

La gestion de la dette non négociable relève de la direction générale de la comptabilité publique.

Équilibre du compte :

Des crédits inscrits au budget général, au sein du programme « Charge de la dette et trésorerie de l'État », alimentent la première section du compte (ligne de recettes n° 19 : « Versement du budget général »).

S'agissant des dépenses de la section « Opérations relatives à la dette primaire et gestion de la trésorerie », elles se répartissent selon trois types d'opérations relatives à :

- la dette négociable ;
- la dette non négociable ;
- la gestion de la trésorerie de l'État.

Les opérations d'abondement du compte seront réalisées le 6, le 16 et le 26 de chaque mois.

La seconde section qui retrace à ce stade les opérations d'échange de taux d'intérêts et les versements/subventions à la Caisse de la dette publique ne fait pas l'objet de versement du budget général.

Opérations retracées à la section n° 1 :

La première section du compte comprend tout d'abord les charges liées à la gestion de la dette négociable de l'État. Il s'agit des intérêts réglés annuellement aux porteurs des différentes catégories de titre d'État : Bons du Trésor à taux fixe et à intérêts précomptés (BTF à échéance trois mois, six mois et un an), Bons du Trésor à Intérêts Annualisés (BTAN à échéance de 2 ans et 5 ans) et Obligations Assimilables du Trésor à taux fixes, à taux variables et indexées (OAT à échéances comprises entre 10 et 50 ans). S'y ajoute la charge d'indexation des OAT indexées sur l'inflation française et européenne, calculée chaque année en fonction de l'évolution de l'indice des prix en France et dans l'Union européenne. La charge de la dette négociable comprend en outre les frais directement liés à l'émission de la dette négociable. Cette section comprend enfin les intérêts payés au titre des dettes reprises par l'État, ainsi que les charges relatives aux opérations de couverture qui leur sont rattachées. En regard de ces charges, sont inscrites les recettes liées à l'émission de la dette négociable, c'est à dire principalement des recettes de coupons courus, versés par les acheteurs de titres d'État.

Sont également inscrites sur la première section les charges liées à la dette non négociable qui recouvrent les intérêts réglés aux porteurs de bons du Trésor sur formule et d'autres instruments de dette non négociable.

Enfin, la première section retrace les opérations de gestion de la trésorerie de l'État. Il s'agit, d'une part, des charges d'intérêts liées à la rémunération des dépôts de certains correspondants du Trésor, c'est à dire d'institutions qui sont tenus, aux termes de la réglementation ou de conventions, de déposer tout ou partie de leurs fonds auprès du Trésor. S'y ajoutent les intérêts versés par l'État au titre des opérations d'emprunts ou de mise en pension réalisées pour couvrir un besoin ponctuel de trésorerie. Les recettes tirées de la gestion de la trésorerie correspondent à la rémunération du solde du compte de l'État auprès de la Banque de France. Elles comprennent en outre les intérêts

versés par les spécialistes en valeur du Trésor (SVT) et certains Trésors de la zone euro dans le cadre des opérations de placements réalisées par l'Agence France Trésor pour placer les excédents de trésorerie disponibles sur le compte du Trésor.

Opérations retracées à la section n° 2 :

La seconde section du compte retrace les opérations qui avaient vocation à être réalisées jusque là dans le cadre du compte de commerce n° 904-22 « Gestion active de la dette ». Elle reprendra donc les flux résultant des contrats d'échange de taux d'intérêts conclus par l'État depuis 2001 pour optimiser la durée moyenne de sa dette.

En 2007, la charge de la dette s'est établie à 39,55 milliards €, en hausse de 359,4 millions € par rapport aux crédits évaluatifs votés en loi de finance initiale. Le creusement de la charge de la dette résulte notamment de la hausse des taux d'intérêts, supérieure aux anticipations de marché au moment de l'élaboration du projet de loi de finances.

ÉVOLUTION INFRA-ANNUELLE DU DÉCOUVERT

Pour l'année 2007, une autorisation de 15 milliards € est proposée pour la 1^{re} section, à l'instar de 2006. Ce montant prend en compte le rythme d'imputation des dépenses (dette négociable et non négociable, et gestion de trésorerie) au cours des deux dernières années. Ce rythme a été rapproché de la périodicité retenue pour l'abondement de cette section à partir du budget général soit trois fois par mois. Le niveau élevé de l'autorisation demandée résulte de la concentration des échéances d'intérêt sur l'année, en particulier aux mois d'avril et d'octobre, lors du règlement des coupons des OAT.

Pour ce qui est de la seconde section, si la politique de gestion de la durée de vie moyenne de la dette négociable *via* les swaps est suspendue depuis juillet 2002, en raison des conditions de marché, le plafond de cette section doit néanmoins être calibré pour faire face au scénario d'une reprise de cette politique, à la condition la plus défavorable où tous les coupons euribor 6 mois (swaps 10 ans/6 mois) seraient à payer avant de recevoir tous les coupons euribor 6 mois (swaps 2 ans/6 mois) et dans une situation de forte tension sur le marché obligataire.

Considérant que cette section ne fait pas l'objet d'abondement en provenance du budget général, un plafond de 1,7 milliard €, identique à celui inscrit en 2006 et 2005, apparaît nécessaire.

RECETTES CONSTATÉES

Section / Ligne	LFI	Exécution	Écart à la prévision
Section 1. Opérations relatives à la dette primaire et gestion de la trésorerie	42 343 600 000	42 298 123 287	-45 476 713
11 Dette négociable : coupons courus des OAT et des BTAN	2 627 000 000	2 069 103 951	-557 896 049
12 Dette négociable : commissions perçues pour la distribution d'OAT aux personnes physiques			
13 Dette négociable : intérêts reçus au titre de la couverture des risques affectant les titres d'État et les dettes reprises par l'État		12 388 165	+12 388 165
14 Gestion de la trésorerie : rémunération du compte courant du Trésor à la Banque de France	2 630 000	7 248 855	+4 618 855
15 Gestion de la trésorerie : rémunération des prêts à court terme et des pensions sur titre d'État	522 970 000	658 983 494	+136 013 494
19 Versement du budget général	39 191 000 000	39 550 398 822	+359 398 822
Section 2. Opérations de gestion active de la dette au moyen d'instruments financiers à terme	1 855 000 000	1 939 206 905	+84 206 905
31 Gestion active de la dette : intérêts perçus au titre des contrats d'échange de taux d'intérêt	1 820 000 000	1 939 204 681	+119 204 681
32 Gestion active de la dette : rémunération des appels de marge sur contrats d'échange de taux d'intérêt	35 000 000	2 224	-34 997 776
Totaux	44 198 600 000	44 237 330 192	+38 730 192

Justification de l'écart entre le montant de recettes constaté et le montant de recettes prévu, au titre de la section 1 :

Ligne 11 : la révision du programme d'émission à moyen long-terme par rapport à la LFI 2007 se traduit par de moindres coupons reçus.

Ligne 13 : voir explication aux lignes de dépenses 57 et 58.

Lignes 14 et 15 : la hausse des taux à court terme contribue à l'augmentation des recettes de placement.

Ligne 19 : le versement du budget général est en hausse par rapport aux prévisions inscrites en LFI, en raison du creusement de la charge nette de la dette avant swaps.

Justification de l'écart entre le montant de recettes constaté et le montant de recettes prévu, au titre de la section 2 :

La section 2 du compte de commerce retrace les recettes reçues au titre des contrats d'échange de taux d'intérêt, conclus dans le cadre de la politique de macro-couverture. Le montant résulte de l'évolution des taux, ainsi que du portefeuille de swap existants.

Le portefeuille de swaps d'un montant de 41,6 milliards € a engendré un gain budgétaire de 272,8 millions € en 2007. Le taux d'intérêt des swaps receveurs est en effet supérieur au taux d'intérêt des swaps payeurs, dont la maturité moyenne est inférieure. Depuis l'été 2002, aucun nouveau swap visant à réduire la durée de vie moyenne de la dette n'a été conclu, le programme ayant été suspendu en raison des conditions de marché.

DÉPENSES CONSTATÉES

Section / Ligne	LFI	Exécution	Écart à la prévision
Section 1. Opérations relatives à la dette primaire et gestion de la trésorerie	42 343 600 000	42 298 125 511	-45 474 489
51 Dette négociable : intérêts des BTF	3 017 880 000	3 404 677 448	+386 797 448
52 Dette négociable : intérêts des BTAN	7 121 830 000	7 176 507 285	+54 677 285
53 Dette négociable : intérêts des OAT, hors OAT indexés	27 104 400 000	26 432 680 885	-671 719 115
54 Dette négociable : intérêts des OAT indexés et BTAN indexés (libellé modifié)	3 020 440 000	2 895 057 347	-125 382 653
55 Dette négociable : charge d'indexation du capital des OAT et BTAN indexés (libellé modifié)	1 696 500 000	1 755 916 422	+59 416 422
56 Dette négociable : frais et commissions directement liés à la gestion de la dette négociable	24 000 000	15 537 357	-8 462 643
57 Dette négociable : intérêts sur autres dettes reprises par l'État	16 000 000	17 143 782	+1 143 782
58 Dette négociable : intérêts payés au titre de la couverture des risques affectant les titres d'État et les dettes reprises par l'État		11 013 750	+11 013 750
59 Dette négociable : intérêts résultant de la rémunération des appels de marge liés à la couverture des risques affectant les titres d'État et les dettes reprises par l'État			
61 Dette non négociable : charge d'intérêts	6 000 000	3 303 271	-2 696 729
62 Dette non négociable : intérêts sur autres dettes reprises par l'État		275 534	+275 534
71 Gestion de la trésorerie : intérêts des comptes de dépôts des correspondants du Trésor et assimilés	336 550 000	585 202 700	+248 652 700
72 Gestion de la trésorerie : intérêts des emprunts et des mises en pension de titres d'État		809 730	+809 730
Section 2. Opérations de gestion active de la dette au moyen d'instruments financiers à terme	1 588 000 000	1 666 433 052	+78 433 052
91 Gestion active de la dette : intérêts payés au titre des contrats d'échange de taux d'intérêt	1 553 000 000	1 636 321 066	+83 321 066
92 Gestion active de la dette : intérêts des appels de marge sur contrats d'échange de taux d'intérêt	35 000 000	30 111 986	-4 888 014
Totaux	43 931 600 000	43 964 558 563	+32 958 563

Justification de l'écart entre le montant de dépenses constaté et le montant de dépenses prévu, au titre de la section 1 :

Ligne 51 : le niveau des taux courts s'est avéré supérieur aux prévisions de la LFI (le taux moyen des émissions de BTF s'est établi à 3,94 % contre une prévision de 3,6 % en LFI 2007).

Lignes 52 à 54 : les rachats effectués en fin d'année 2007 et la réduction du programme d'émission à moyen-long terme (97,56 milliards € contre 106,5 milliards €) contribue à la moindre charge d'intérêt sur les titres à moyen-long terme (- 742 millions €).

Ligne 55 : la charge de la dette négociable intègre la charge d'indexation des OAT indexées sur l'inflation française et européenne. Pour 2007, la charge a été calculée sur la base d'un stock de dette inflatée de 920,724 milliards € à la fin de l'année 2007 et d'un programme d'émission moyen-long terme de 97,56 milliards €.

Ligne 56 : il n'y a eu qu'une syndication en 2007 minorant la charge sur cette ligne. Deux syndications étaient prévues en LFI.

Lignes 57 à 59 : le montant inscrit en LFI était un solde agrégé des dépenses et recettes relatives aux opérations sur dette reprise. En exécution le solde des lignes 57, 58 et 13 est en ligne avec les prévisions.

Lignes 61 et 62 : les dépenses liées à la charge de la dette non négociable dépendent de la présentation pour remboursement, par le porteur, des titres d'emprunts d'État restés sous forme « papier » lors de l'opération de dématérialisation de la dette de l'État intervenue en 1984, ou de titres amortis à cette date et restés sous forme « papier ». Il s'agit essentiellement de bons du Trésor sur formules dont l'émission s'est poursuivie jusqu'en 1998. D'une durée de 5 ans, ils ouvrent droit à des intérêts capitalisés qui se prescrivent 30 ans après l'échéance. Pour 2007, le montant de la charge d'intérêt sur dette non négociable a été de 3,58 millions €.

Lignes 71 et 72 : la charge d'intérêt sur la gestion de trésorerie a sensiblement augmenté par rapport aux prévisions de la LFI en raison de l'augmentation de l'encours moyen des dépôts des banques africaines concomitante à la hausse des conditions de rémunération.

Justification de l'écart entre le montant de dépenses constaté et le montant de dépenses prévu au titre de la section 2 :

Cette section du compte de commerce retrace les dépenses engagées au titre des contrats d'échange de taux d'intérêt, conclus dans le cadre de la politique de swaps. Le montant résulte de l'évolution des taux ainsi que du portefeuille de swap existant.

LANCEMENT DE CERTAINS MATÉRIELS AÉRONAUTIQUES ET DE CERTAINS MATÉRIELS D'ARMEMENT COMPLEXES

Ce compte de commerce retrace les opérations de recettes et de dépenses auxquelles donnent lieu l'octroi et le remboursement des avances prévues en application de l'article 5 de la loi n° 63-1293 du 21 décembre 1963 complété par l'article 90 de la loi n°67-1114 du 21 décembre 1967 relative à la loi de finances pour 1968 pour les contrats conclus pour le lancement et l'industrialisation de certains matériels d'armement complexes.

Le financement de cette procédure a reposé sur une dotation de l'État qui s'est échelonnée de 1964 à 1982. Depuis cette date, les recettes proviennent du remboursement des avances consenties.

Le compte est débité du montant des avances consenties. Il est crédité du produit du remboursement en capital et intérêts par les entreprises bénéficiaires des avances dont il s'agit.

Lancement de certains matériels aéronautiques et de certains matériels d'armement complexes

Comptes de commerce

ÉVALUATION DU SOLDE

	LFI	Exécution	Écart à la prévision
Recettes		9 363 734	+9 363 734
Dépenses	0	2 923 750	+2 923 750
Solde	0	+6 439 984	+6 439 984

(+ : excédent ; - : charge)

DÉCOUVERT

Découvert autorisé par la LFI	Modifications intervenues en LFR	Total	Découvert maximal constaté
	0	0	0

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'EXÉCUTION

Historique : A la création de la procédure, les avances « Article 90 » ont servi principalement à financer le lancement des programmes Falcon 20 et 10 de Dassault ainsi que de l'hélicoptère Puma. La procédure a été ensuite orientée vers des projets d'armement, dans des secteurs où les risques d'échecs pouvaient être élevés en raison de l'utilisation de technologies avancées.

De 1966 à 1981, les dotations budgétaires annuelles du compte en provenance du budget général (charges communes) ont été de 47 millions F. Il n'y a pas eu de nouvelle dotation depuis 1982, les soldes disponibles et le maintien des remboursements ayant assuré le fonctionnement de la procédure en autofinancement.

Acteurs : Décision conjointe du ministre de la défense et du ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi, après avis d'une commission présidée par le SGDN. La gestion de la procédure est assurée par Natixis.

Nature de l'avance : Il s'agit d'avances destinées à couvrir l'industrialisation des matériels, remboursées ultérieurement à l'État sur les produits des ventes desdits matériels. Cette procédure est fondée sur la notion de partage des risques entre l'État et l'entreprise.

Le remboursement des sommes prêtées est exigible le 30 avril de chaque année en fonction des ventes et cessions de licences réalisées au cours de l'année calendaire précédente. Les intérêts associés à l'avance consentie sont exigibles annuellement.

Au bout de 15 ans après la date du dernier versement par l'État, et dans l'hypothèse où l'aide n'est pas intégralement remboursée, l'entreprise est déliée de ses engagements vis-à-vis de l'État. Les avances accordées sont assorties d'un taux d'intérêt (progressif, avec franchise de 2 ans) et d'une redevance permettant à l'État d'être intéressé au chiffre d'affaires réalisé, sur une période limitée à 15 ans.

Critères d'éligibilité : Toute entreprise du secteur ayant un projet de développement industriel lié à des marchés export ciblés. L'avance ne couvre pas les dépenses liées à des fabrications en série, les frais de lancement commerciaux ni les investissements généraux de l'entreprise. L'orientation actuelle de la commission est de favoriser les PME/PMI du secteur.

ÉVOLUTION INFRA-ANNUELLE DU DÉCOUVERT

(Sans objet)

Lancement de certains matériels aéronautiques et de certains matériels d'armement complexes

Comptes de commerce

RECETTES CONSTATÉES

Ligne	LFI	Exécution	Écart à la prévision
10 Recettes		9 363 734	+9 363 734
Totaux		9 363 734	+9 363 734

Le montant des recettes encaissées par Natixis en 2007 s'élève à 9,27 millions € (remboursements en principal, paiements des intérêts et des redevances).

Au 31 décembre 2007, le montant de l'encours global en principal s'élève à 116,27 millions € et le montant du solde disponible à 38,15 millions €.

Les demandes de constat d'insuccès acceptées en 2007 par la commission concernent trois dossiers.

DÉPENSES CONSTATÉES

Ligne	LFI	Exécution	Écart à la prévision
30 Dépenses	0	2 923 750	+2 923 750
Totaux	0	2 923 750	+2 923 750

En 2007, deux opérations nouvelles ont fait l'objet d'avances, pour un engagement total de 1,04 million d'euros en première phase. Une de ces deux opérations sera suivie d'une deuxième phase de 1,34 million d'euros.

Les versements aux entreprises effectués par Natixis en 2007 se montent à 2,78 millions €.

Au 31 décembre 2007, environ 80 entreprises bénéficiaient de la procédure « Article 90 », se partageant près de 170 dossiers. L'encours le plus important était détenu par Snecma pour un montant de 18,55 millions d'euros, représentant près de 16 % de l'encours global. Près de 80 % de l'encours des avances « Article 90 » étaient portés par les groupes Safran (35 %), Thalès (22 %), EADS (6 %), Étienne Lacroix Tous Artifices (6 %), Eurencos (5 %) et Nexter (5 %).

LIQUIDATION D'ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE L'ÉTAT ET LIQUIDATIONS DIVERSES

Ce compte de commerce retrace les opérations de recettes et de dépenses auxquelles donnent lieu :

- la liquidation de certains établissements publics de l'État et des organismes para-administratifs ou professionnels dissous ;
- les liquidations résultant d'activités exercées par des services de l'État.

Liquidation d'établissements publics de l'État et liquidations diverses

Comptes de commerce

ÉVALUATION DU SOLDE

	LFI	Exécution	Écart à la prévision
Recettes			
Dépenses	1 117 700	5 751	-1 111 949
Solde	-1 117 700	-5 751	+1 111 949

(+ : excédent ; - : charge)

DÉCOUVERT

Découvert autorisé par la LFI	Modifications intervenues en LFR	Total	Découvert maximal constaté
0	0	0	0

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'EXÉCUTION

Le compte ne retrace actuellement que des opérations de liquidation en phase terminale.

ÉVOLUTION INFRA-ANNUELLE DU DÉCOUVERT

(Sans objet)

Liquidation d'établissements publics de l'État et liquidations diverses

Comptes de commerce

RECETTES CONSTATÉES

Ligne	LFI	Exécution	Écart à la prévision
11 Liquidation d'établissements publics			
12 Liquidation d'organismes para-administratifs ou professionnels			
13 Liquidation de l'ORTF			
14 Autres liquidations			
15 Gestion et liquidation des opérations des opérations liées à la mise en jeu de la responsabilité des comptables dans le cadre de leur activité de collecte de l'épargne			
Totaux			

DÉPENSES CONSTATÉES

Ligne	LFI	Exécution	Écart à la prévision
31 Liquidation d'établissements publics	0		0
32 Liquidation d'organismes para-administratifs ou professionnels	0		0
33 Liquidation de l'ORTF	10 000	5 426	-4 574
34 Autres liquidations	7 700	325	-7 375
35 Gestion et liquidation des opérations liées à la mise en jeu de la responsabilité des comptables dans le cadre de leur activité de collecte de l'épargne	1 100 000		-1 100 000
Totaux	1 117 700	5 751	-1 111 949

Opérations résiduelles.

OPÉRATIONS COMMERCIALES DES DOMAINES

Le compte de commerce du Domaine retrace les recettes et les dépenses auxquelles donnent lieu :

- le fonctionnement du service des ventes mobilières de l'État et des patrimoines privés ;
- la gestion de certains immeubles domaniaux confiés provisoirement aux services locaux de France Domaine ;
- la gestion des cités administratives ;
- les opérations foncières poursuivies pour le compte des collectivités publiques ;
- les cessions de terrains de la zone dite des cinquante pas géométriques, en Martinique et Guadeloupe ;
- les opérations réalisées en application de décisions de justice, à l'exception des opérations effectuées dans le cadre de la lutte contre les stupéfiants et des remises décidées en cours d'instruction en application de l'article 99-2 du code des procédures pénales.

Ces différentes catégories d'opérations font chacune l'objet d'une subdivision particulière du compte (ligne de recettes et ligne de dépenses ayant un intitulé identique).

Opérations commerciales des domaines

Comptes de commerce

ÉVALUATION DU SOLDE

	LFI	Exécution	Écart à la prévision
Recettes	140 500 000	80 211 749	-60 288 251
Dépenses	138 600 000	101 573 962	-37 026 038
Solde	+1 900 000	-21 362 213	-23 262 213

(+ : excédent ; - : charge)

DÉCOUVERT

Découvert autorisé par la LFI	Modifications intervenues en LFR	Total	Découvert maximal constaté
0	0	0	0

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'EXÉCUTION

Le compte de commerce « Opérations commerciales des domaines », dit compte de commerce du Domaine, comporte actuellement 6 catégories d'opérations réparties, sur un plan fonctionnel, en 6 subdivisions.

Sont retracées, en recettes et en dépenses, des opérations à caractère commercial se rapportant notamment :

- à la cession des objets, matériels et autres biens mobiliers réformés par les services de l'État relevant du budget général et certains établissements publics, opérations pour lesquelles les services de France Domaine jouent un rôle de prestataire de service ;
- à la gestion de certains immeubles domaniaux affectés et des cités administratives d'État ;
- à l'acquisition, dans les 45 départements visés par les arrêtés d'application du décret n° 67-568 du 12 juillet 1967, par les services de l'État (et les collectivités territoriales qui ont mandaté le service du Domaine), par voie amiable ou d'expropriation, des emprises foncières ou immeubles bâtis nécessaires à la réalisation de leurs missions ;
- à la vente, par le Domaine, d'objets, matériels et autres biens mobiliers confisqués à la suite de décisions de justice.

En outre, une subdivision inactive, la subdivision « Opérations relatives aux prêts octroyés pour le financement de la construction ou de la réparation de certains immeubles » a été définitivement clôturée en 2007 et le solde de trésorerie versé au budget général de l'État pour un montant de 339 190 €.

Comparée aux montants initialement prévus et inscrits dans les documents budgétaires annexés au projet de loi de finances initiale pour 2007, l'exécution 2007 fait apparaître une importante variation à la baisse, tant en recettes qu'en dépenses.

L'écart est ainsi de - 60 288 328 euros pour les recettes (soit - 43 %) et de - 37 026 038 euros pour les dépenses (soit - 27 %).

Au total, alors qu'il était prévu, dans le projet de loi de finances initiale pour 2007, un montant de recettes, toutes subdivisions confondues, légèrement supérieur au montant des dépenses (+ 1,9 millions d'euros), les réalisations se traduisent par un solde déficitaire de 21,362 millions d'euros.

Cependant, ce déficit avait été anticipé, sur la base de la tendance observée au 30 juin 2007, à l'occasion de l'établissement de la prévision d'exécution. En effet, il a été procédé à une révision à la baisse tant des recettes (109,1 millions d'euros au lieu de 140,5 millions d'euros) que des dépenses (132 millions d'euros contre 138,6 millions d'euros), soit un solde déficitaire à prévoir de 22,9 millions d'euros.

Ces écarts se justifient pour l'essentiel par les éléments suivants :

S'agissant de la subdivision « opérations foncières menées pour le compte des collectivités publiques » :

Le volume d'activité est beaucoup moins important que celui initialement prévu (35,138 millions d'euros au lieu de 79 millions d'euros, soit une baisse de près de 55 %, pour les recettes ; 48,576 millions d'euros contre 76 millions d'euros de dépenses, soit une baisse de 36 %). Cette tendance, marquée en 2007, et qui devrait se poursuivre dans les années à venir, fait suite à la diminution du nombre d'opérations nouvelles confiées aux services du Domaine en raison du transfert (entamé en 2006 et qui devait s'achever au 1^{er} janvier 2008) de la majeure partie du domaine public routier national aux départements.

Compte tenu des orientations constatées, il avait été prévu que les collectivités territoriales continueraient, en particulier pour les opérations projetées et dont la réalisation allaient être lancées, de recourir au service foncier prévu par le décret n° 67-568 du 12 juillet 1967 pour réaliser leurs opérations d'acquisitions ou d'expropriations des emprises foncières ou immeubles bâtis utiles à leurs missions. Tel n'a pas été le cas. En effet, contrairement aux services de l'État pour lesquels il s'agit d'une obligation, il ne s'agit que d'une faculté dont les collectivités n'ont pas entendu user.

Opérations commerciales des domaines

Comptes de commerce

S'agissant de la subdivision « gestion des cités administratives.

Le montant de recettes encaissées, et effectivement comptabilisé au 31/12/2007 dans la comptabilité générale de l'État par le CSDom aux crédits des comptes de créances de la subdivision « Gestion des cités administratives » n'est que de 16,598 millions d'euros, pour une prévision initiale de 37 millions d'euros. Toutefois, un solde de 17,734 millions d'euros figure sur un compte d'imputation provisoire et fera l'objet d'une régularisation en 2008.

ÉVOLUTION INFRA-ANNUELLE DU DÉCOUVERT

(Sans objet)

RECETTES CONSTATÉES

Ligne	LFI	Exécution	Écart à la prévision
11 Ventes mobilières	15 500 000	20 436 356	+4 936 356
12 Exercice du droit de préemption (ancien)			
13 Gestion d'immeubles domaniaux	2 800 000	2 117 649	-682 351
14 Opérations relatives aux prêts octroyés pour le financement de la construction ou de la réparation de certains immeubles			
15 Gestions domaniales spéciales (ancien)			
16 Gestion des cités administratives	37 000 000	16 598 104	-20 401 896
17 Opérations foncières menées pour le compte de collectivités publiques	79 000 000	35 138 404	-43 861 596
18 Zone des cinquante pas géométriques dans les départements de la Guadeloupe et de la Martinique	1 200 000	1 683 561	+483 561
19 Opérations réalisées en application de décisions de justice	5 000 000	4 237 675	-762 325
Totaux	140 500 000	80 211 749	-60 288 251

Ligne 11 :

Les recettes constatées au 31/12/2007 sont supérieures de 32 % à celles prévues initialement. Ceci confirme que les dispositifs visant à l'amélioration des cessions des matériels inutiles ou réformés des services commencent à jouer pleinement leur effet, en particulier le dispositif d'intéressement qui permet aux ministères de bénéficier du produit de la cession des biens remis aux services du Domaine.

Ligne 13 :

La diminution de recettes avait été anticipée. En effet, la baisse des recettes ordinaires (loyers et redevances) est le résultat de la politique de dynamisation de la gestion du patrimoine immobilier de l'État (sortie du patrimoine d'un nombre plus important d'immeubles déclarés inutiles ou insuffisamment employés). Cette tendance devrait se poursuivre dans les années à venir dans la mesure où, désormais, France Domaine s'attache à céder le plus rapidement les biens inutiles ou inoccupés.

Ligne 16 :

Comme indiqué plus haut dans la présentation générale, le montant de recettes comptabilisé par le CSDom au titre de la gestion 2007 dans la comptabilité générale de l'État aux crédits des comptes de créances de cette subdivision (16,598 millions d'euros) ne reflète pas l'intégralité des versements de quotes-parts effectués en 2007 par les occupants des cités administratives (34,332 millions d'euros).

Ligne 17 :

La différence de – 43,86 millions d'euros entre les recettes constatées au 31/12/2007 et le montant initialement prévu provient de la baisse du montant des provisions versées en 2007 à cette subdivision (cf. présentation générale).

Ligne 18 :

La prévision initiale avait été établie sur la base des éléments produits en juillet 2006 par les départements de la Guadeloupe et de la Martinique (nombre d'opérations nouvelles qui seraient engagées en 2007 et nombre d'opérations engagées au cours des années précédentes dont la régularisation comptable interviendrait en 2007).

Sur la base de ces informations, le montant des recettes avait été estimé à 650 000 euros pour la Guadeloupe et à 550 000 euros pour la Martinique.

Opérations commerciales des domaines

Comptes de commerce

Au final, le nombre d'opérations nouvelles réellement engagées en 2007 par ces départements, et de manière plus marquée, le nombre d'opérations engagées au cours d'exercices antérieurs dont la régularisation comptable a pu être effectuée sur 2007, a été supérieur aux prévisions. C'est pourquoi, les recettes enregistrées en 2007 ont été supérieures au montant prévu.

Ligne 19 :

Les recettes constatées sont inférieures de 15 % à celles initialement prévues du fait que la prévision, établie en juillet 2006, intégrait la régularisation, donc la comptabilisation en 2007, de certaines recettes inscrites à l'époque en compte d'imputation provisoire et dont le fait générateur se situait en 2006 et les années antérieures.

Aussi, abstraction faite de l'incidence de ces opérations, dont la régularisation est finalement intervenue en 2006, les prévisions corrigées seraient inférieures au montant constaté au 31/12/2007.

DÉPENSES CONSTATÉES

Ligne	LFI	Exécution	Écart à la prévision
31 Ventes mobilières	17 000 000	14 669 897	-2 330 103
32 Exercice du droit de préemption (ancien)			
33 Gestion d'immeubles domaniaux	3 500 000	1 530 889	-1 969 111
34 Opérations relatives aux prêts octroyés pour le financement de la construction ou de la réparation de certains immeubles	350 000	339 190	-10 810
35 Gestions domaniales spéciales (ancien)			
36 Gestion des cités administratives	34 500 000	31 838 363	-2 661 637
37 Opérations foncières menées pour le compte de collectivités publiques	76 000 000	48 576 294	-27 423 706
38 Zone des cinquante pas géométriques dans les départements de la Guadeloupe et de la Martinique	1 750 000	1 160 875	-589 125
39 Opérations réalisées en application de décisions de justice	5 500 000	3 458 454	-2 041 546
Totaux	138 600 000	101 573 962	-37 026 038

Ligne 31 :

Les dépenses constatées au 31/12/2007 sont inférieures d'environ 14 % à celles prévues initialement.

Cette différence provient pour l'essentiel du fait que la prévision établie en juillet 2006 intégrait, à hauteur de 5 millions d'euros, des transferts de trésorerie vers la subdivision « Gestion des cités administratives » afin de poursuivre l'apurement des créances anciennes inscrites au bilan de cette subdivision.

La régularisation des créances anciennes de la subdivision « Gestion des cités administratives » ayant été complètement achevée sur l'exercice 2006, aucun transfert de trésorerie n'a été opéré en 2007 de cette subdivision vers celle dédiée à la « Gestion des cités administratives ».

Les dépenses constatées au 31/12/2007 sont donc en retrait par rapport à la prévision, d'autant plus que l'impact de l'absence de réalisation des transferts de trésorerie prévus initialement n'a été que partiellement compensé par la hausse du montant des excédents de trésorerie versés au budget général en application de l'article 115 de la loi de finances rectificative pour 2004 (soit 10,5 millions d'euros contre 8,5 millions d'euros prévus initialement) et la prise en charge sur cette subdivision, non anticipée dans la prévision, de nouvelles dépenses ayant notamment trait aux loyers et charges locatives des locaux hébergeant les services chargés des activités ventes mobilières et de gestion des patrimoines privés.

Ligne 33 :

La différence importante entre les dépenses réalisées au 31/12/2007 et celles prévues provient du fait que la prévision initiale intégrait, à hauteur de 1,25 million d'euros, la prise en charge, à titre d'avances remboursables sur le prix de cession, des frais préalables à la vente des immeubles domaniaux déclarés inutiles et remis au Domaine pour vente, ainsi qu'une prévision d'excédents de trésorerie à verser au budget général de 1,5 million d'euros.

Au final, le mécanisme d'avance des frais préalables à la cession des immeubles domaniaux ayant été abandonné au 1^{er} janvier 2007, aucune dépense de cette nature n'a été mandatée et avancée sur cette subdivision en 2007, tandis que le montant des excédents de trésorerie effectivement versés au budget général n'a été que d'un million d'euros.

Par ailleurs, la prévision d'exécution établie en août 2007 tenait compte de ces éléments, puisque les dépenses prévisionnelles de cette subdivision initialement évaluées à 3,5 millions d'euros avaient été ramenées à 1,5 million d'euros.

Ligne 36 :

Dans la prévision initiale, les dépenses au 31/12/2007 avaient été évaluées en faisant la computation :

- d'une part, des dépenses annuelles moyennes observées sur les quatre derniers exercices, soit 32 millions d'euros, augmentées d'une inflation annuelle moyenne de 3 % ;
- d'autre part, des dépenses constatées au 31/12/2006 (34,99 millions d'euros), actualisées de 3 %.

Au final, les dépenses réalisées au 31/12/2007 se révèlent être inférieures de près de 8 % aux prévisions, ce qui témoigne des efforts effectués par les gestionnaires dans la recherche d'économies sur les dépenses courantes de fonctionnement des cités administratives.

Ces économies ont des répercussions positives sur le budget général de l'État dans la mesure où les dépenses de fonctionnement courant des cités administratives sont en effet couvertes par le versement des quotes-parts des services de l'État occupants qui sont financées par les crédits du budget général.

Ligne 37 :

Comme précisé dans la partie recettes relatives à cette subdivision, l'écart important constaté entre les dépenses effectives au 31/12/2007 et celles prévues initialement provient essentiellement du fait de la baisse du nombre d'opérations nouvellement engagées en 2007 suite au transfert de la majeure partie du domaine public routier national aux départements.

Cependant, l'écart entre les prévisions initiales de dépense et les réalisations est moindre que celui constaté sur les recettes (respectivement - 36 % et - 56 %). En effet, s'agissant des dépenses, la baisse sur une année du nombre d'opérations nouvellement engagées est partiellement compensée par les dépenses engagées sur les opérations ouvertes au cours des années antérieures pour lesquelles le montant de provisions en cours non consommées était au 31/12/2006 de près de 100 millions d'euros.

Ligne 38 :

Sur la base des renseignements communiqués par les départements de la Guadeloupe et de la Martinique, les reversements aux agences de la part du prix de cession laissée à la charge des acquéreurs nette de frais de régie, et au budget général de l'aide exceptionnelle prévue à l'article 3 de la loi n° 96-1241 du 30 décembre 1996, avaient été estimés à 1,75 million d'euros pour 2007.

Ligne 39 :

La prévision initiale tenait compte d'un montant de dépenses courantes estimé à 2 millions d'euros et d'un reversement d'excédents de trésorerie au budget général, à effectuer en application de l'article 115 de la loi de finances rectificative pour 2004, de 3,5 millions d'euros.

Au final, si le montant de l'excédent de trésorerie effectivement versé au budget général en 2007 (3 millions d'euros) est très proche de celui prévu initialement, il s'avère que les frais de garde, de conservation ou de destruction des biens confisqués (notamment des véhicules) seront, pour ces opérations, moins importants que ce qui avait été déterminé à l'occasion de la prévision. De plus, pour 2007, cette prévision intégrait, par mesure de prudence, une dépense prévisionnelle évaluée de façon forfaitaire à 1 million d'euros pour couvrir les frais de garde et de conservation des biens confisqués autres que les véhicules.

Opérations commerciales des domaines

Comptes de commerce

OPÉRATIONS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES DES DIRECTIONS DÉPARTEMENTALES ET RÉGIONALES DE L'ÉQUIPEMENT

Ce compte de commerce retrace, pour l'ensemble des départements, les opérations de recettes et de dépenses auxquelles donnent lieu les activités industrielles et commerciales effectuées par les directions départementales de l'équipement et, pour l'ensemble des régions, les opérations de recettes et de dépenses auxquelles donnent lieu les activités industrielles et commerciales de diffusion d'informations routières effectuées par les directions régionales de l'équipement.

Il supporte :

- en dépenses : les achats de matières premières, les dépenses de location de matériel d'équipement, de travaux, de fournitures et de services et les frais de fonctionnement liés à l'activité industrielle et commerciale des directions départementales et régionales de l'équipement ; les frais de personnel à rembourser au budget général et aux départements ; la part de main-d'œuvre des agents d'exploitation facturée aux communes, à rembourser au budget général de l'État ; les dépenses diverses ou accidentelles ;
- en recettes : le produit des prestations ainsi réalisées au profit de l'État, des départements, des communes et des autres personnes publiques ou privées ; les versements de l'État et des autres personnes publiques ; les recettes diverses ou accidentelles.

Opérations industrielles et commerciales des directions départementales et régionales de l'équipement

Comptes de commerce

ÉVALUATION DU SOLDE

	LFI	Exécution	Écart à la prévision
Recettes	820 000 000	798 802 320	-21 197 680
Dépenses	820 000 000	789 745 549	-30 254 451
Solde	0	+9 056 771	+9 056 771

(+ : excédent ; - : charge)

DÉCOUVERT

Découvert autorisé par la LFI	Modifications intervenues en LFR	Total	Découvert maximal constaté
180 000 000	0	180 000 000	160 555 677

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'EXÉCUTION

L'hypothèse d'activité des parcs de l'Équipement pour 2007 était celle d'une stabilisation du périmètre de leurs interventions, en tenant compte de la décentralisation et des possibilités offertes aux présidents des conseils généraux d'avoir recours aux parcs départementaux pour réaliser l'entretien du réseau routier transféré.

Par ailleurs, les effets induits par les partitions de services entre l'État et les collectivités territoriales et l'incertitude sur les modalités du transfert des parcs prévu par la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ont eu une influence à la baisse sur le chiffre d'affaire global des parcs qui masque certains effets d'augmentation des coûts tels que ceux des prix des produits pétroliers et de l'acier.

ÉVOLUTION INFRA-ANNUELLE DU DÉCOUVERT

Le découvert maximal, au cours de la gestion, a été constaté fin juin, pour un montant de 160,555 millions €. C'est le plus important découvert depuis 1995.

RECETTES CONSTATÉES

Ligne	LFI	Exécution	Écart à la prévision
11 Produit des prestations réalisées	819 000 000	795 571 851	-23 428 149
12 Versements de l'État ou d'autres personnes publiques	1 000 000	622 619	-377 381
13 Recettes diverses ou accidentelles		2 607 850	+2 607 850
Totaux	820 000 000	798 802 320	-21 197 680

Justification de l'écart entre le montant de recettes constaté et le montant de recettes prévu :

Ligne n° 11 : écart par rapport à la prévision : - 2,6 %. La réalisation est quasiment conforme aux prévisions.

Ligne n° 12 : écart par rapport à la prévision : - 37,7 %. Ces recettes proviennent, en très grande majorité, du paiement par les communes des travaux effectués par les agents d'exploitation des subdivisions avant la décentralisation des routes ; leur diminution est un effet de la décentralisation.

Ligne n° 13 : ces recettes se sont élevées à environ 0,9 million d'euros en 2005, puis environ 3,7 millions d'euros en 2006. Le niveau des recettes de cette ligne demeure difficile à évaluer, s'agissant de pénalités, de cessions d'immobilisation du compte de commerce et autres recettes accidentelles.

DÉPENSES CONSTATÉES

Ligne	LFI	Exécution	Écart à la prévision
31 Équipement	18 000 000	15 367 353	-2 632 647
32 Achats de matières premières	357 000 000	338 799 423	-18 200 577
33 Services extérieurs : locations, entretien et réparations, assurance et autres	200 000 000	216 385 754	+16 385 754
34 Impôts, taxes et dépenses assimilées	6 500 000	3 167 707	-3 332 293
35 Remboursement des charges de personnel relatives aux ouvriers des parcs et ateliers	231 000 000	212 236 511	-18 763 489
36 Remboursement des autres charges de personnel	1 500 000	1 273 718	-226 282
37 Charges exceptionnelles	5 000 000	1 730 938	-3 269 062
38 Remboursement au budget général de l'État de la part de main d'oeuvre des agents d'exploitation facturée aux communes	1 000 000	784 145	-215 855
Totaux	820 000 000	789 745 549	-30 254 451

Justification de l'écart entre le montant de dépenses constaté et le montant de dépenses prévu :

Ligne n° 31 : écart par rapport à la prévision : - 14,6 %. Le montant des investissements du compte de commerce est limité à 18 M€. Ces investissements consistent en particulier en l'achat de matériels spécifiques (PATA : point à temps automatique ou machine à peinture) dont les délais de livraison sont parfois longs : une commande de l'année n peut être livrée l'année n+1, voire l'année n+2.

Par ailleurs, l'incertitude sur le devenir des parcs en 2005/2006 a conduit à différer des commandes dont la réalisation effective se concrétise en 2007, d'où une exécution en deçà de la prévision.

Ligne n° 32 : écart par rapport à la prévision : - 5,1 %. Compte tenu des volumes en jeu, la réalisation est quasiment conforme à la prévision.

Ligne n° 33 : écart par rapport à la prévision : + 8,2 %. La légère augmentation de la dépense, par rapport à la prévision est à rapporter au contexte de la réaffectation des véhicules entre services routiers de l'État et des conseils généraux ainsi qu'à l'augmentation du nombre de véhicules assurés (véhicule appartenant à l'État conduit par un agent n'appartenant pas à la fonction publique d'État).

Ligne n° 34 : écart par rapport à la prévision : - 51,3 %. La forte diminution de la dépense, par rapport à la prévision, est à rapporter à la modification du champ d'application et le barème de la taxe sur les véhicules des sociétés (TVS) et la suppression de la taxe différentielle sur les véhicules à moteur (TDVM) introduite en LFI de 2006.

Ligne n° 35 : écart par rapport à la prévision : - 8,1 %. Plusieurs facteurs ont concouru à un moindre niveau des dépenses :

- la prévision a été réalisée sur la base d'un effectif constant sans anticiper un schéma de recrutement plus restrictif ;
- le compte de commerce rembourse les charges de personnel OPA au budget général. Le montant prévisionnel servant à couvrir ce remboursement doit être suffisamment élevé pour être en mesure de compenser les dépenses réelles du budget général ;
- de plus, cette prévision incluait l'anticipation des dépenses relatives au dispositif de mise en œuvre de la « cessation anticipée amiante » ; cette procédure a été finalement mise en place pour les OPA en 2007 mais ne concerne pour l'instant que très peu d'agents.

Ligne n° 36 : écart par rapport à la prévision : - 15,1 %. Le compte de commerce rembourse les autres charges de personnel au budget général. Le montant prévisionnel servant à couvrir ce remboursement doit être suffisamment élevé pour être en mesure de compenser les dépenses réelles du budget général.

Ligne n° 37 : écart par rapport à la prévision : - 65,4 %. La précision du niveau des dépenses de la présente ligne demeure difficile à évaluer, s'agissant de dépenses accidentelles (incident sur le domaine public, matériel accidenté).

Ligne n° 38 : écart par rapport à la prévision : - 21,6 %. Ces dépenses sont fortement corrélées aux recettes de la ligne 12, lesquelles proviennent essentiellement du paiement par les communes des travaux effectués par les agents d'exploitation des subdivisions avant la décentralisation des routes et leur diminution est un effet de la décentralisation. Le compte de commerce rembourse ces recettes au budget général avec un léger décalage en raison des encaissements ayant lieu en période de fin de gestion. Une diminution des recettes conduit à une diminution des dépenses.

RÉGIE INDUSTRIELLE DES ÉTABLISSEMENTS PÉNITENTIAIRES

Ce compte de commerce retrace les opérations relatives à la fabrication et à la vente d'objets divers par les ateliers industriels des établissements pénitentiaires, aux travaux de bâtiments effectués pour le compte de l'administration pénitentiaire sur crédits budgétaires, à la fourniture de prestations de service et aux opérations de négoce effectuées à titre accessoire.

Le compte supporte :

- en dépenses : le prix des matières premières et des fournitures, le coût du renouvellement du matériel, la rémunération du travail des détenus, les frais généraux et le remboursement au budget général des traitements et indemnités des agents affectés à la régie industrielle ;
- en recettes : le produit de la vente des objets fabriqués, le montant des travaux de bâtiment, des prestations de service et des opérations de négoce visés à l'alinéa précédent.

Régie industrielle des établissements pénitentiaires

Comptes de commerce

ÉVALUATION DU SOLDE

	LFI	Exécution	Écart à la prévision
Recettes	21 095 500	24 934 891	+3 839 391
Dépenses	20 995 500	22 547 042	+1 551 542
Solde	+100 000	+2 387 849	+2 287 849

(+ : excédent ; - : charge)

DÉCOUVERT

Découvert autorisé par la LFI	Modifications intervenues en LFR	Total	Découvert maximal constaté
609 800	0	609 800	0

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'EXÉCUTION

Le compte retrace les opérations relatives à la fabrication et à la vente d'objets divers réalisées par des ateliers de production répartis dans les établissements pénitentiaires. Il est géré par le Service de l'emploi pénitentiaire (SEP), service à compétence nationale créé par arrêté en date du 4 septembre 1998 et placé sous l'autorité du Directeur de l'administration pénitentiaire.

Ce service permet :

- l'emploi des détenus condamnés à de longues peines ;
- l'apprentissage de gestes professionnels par ces mêmes personnes.

Quarante trois ateliers, répartis sur vingt sept sites pénitentiaires, emploient ainsi près de mille deux cents personnes détenues, dans les secteurs de la métallerie, de la menuiserie, de la confection, de la chaussure, des travaux informatiques, du façonnage, de l'imprimerie et de l'agriculture.

L'évolution de la situation du SEP a fait l'objet d'un contrôle de la Cour des comptes, au titre des années 1995 à 2002. Le rapport sur la gestion des comptes a été publié en 2005.

L'exécution 2007 se caractérise par un décalage sensible par rapport aux prévisions. Les recettes enregistrent une hausse de plus de 3,8 millions d'euros, suite à un niveau d'activité plus important que celui projeté, grâce à l'obtention de commandes conséquentes, notamment des services pénitentiaires. Les dépenses varient également mais dans une moindre mesure (+ 1,5 million d'euros).

ÉVOLUTION INFRA-ANNUELLE DU DÉCOUVERT

Aucun découvert n'a été constaté au cours de l'année 2007.

RECETTES CONSTATÉES

Ligne	LFI	Exécution	Écart à la prévision
11 Versements des services du ministère de la justice	11 370 500	15 488 667	+4 118 167
12 Versements d'autres administrations, collectivités, organismes et établissements publics	1 260 000	1 980 020	+720 020
13 Clients divers	8 450 000	7 466 204	-983 796
14 Provisions sur commandes en cours			
15 Recettes diverses ou accidentelles	15 000		-15 000
16 Centres de reconduite à la frontière des étrangers en situation irrégulière			
Totaux	21 095 500	24 934 891	+3 839 391

Justification de l'écart entre le montant de recettes constaté et le montant de recettes prévu :Ligne n° 11 :

Dans cette famille de clients, la vente d'effets d'uniformes et de très grosses commandes en mobilier administratif et pénitentiaire par les établissements et directions interrégionales génère un écart très favorable par rapport au PLF 2007.

Les ventes aux tribunaux et autres services du ministère de la justice de l'atelier d'imprimerie de Melun contribuent à cet écart positif.

Ligne n° 12 :

S'agissant du chiffre d'affaires avec les autres ministères, l'écart entre le prévisionnel et le réalisé s'explique essentiellement par la forte hausse du niveau des ventes d'imprimés et de registres au ministère de l'intérieur (SGAP) et ce malgré la baisse structurelle du niveau d'activité réalisé avec le ministère de la culture.

Pour les clients des collectivités et autres établissements publics, l'écart favorable de cette ligne s'explique par un niveau d'activité de plus en plus important avec l'institut national de l'audiovisuel.

Ligne n° 13 :

Cet écart important s'explique principalement par le report d'un programme d'équipement pour Fleury-Mérogis initialement prévu pour 2007. Ce projet sera réalisé et facturé en 2008 à l'administration pénitentiaire par l'entreprise en charge des travaux. La RIEP fournit au prestataire l'équipement mobilier.

Malgré de bons résultats dans les secteurs bois, métal et imprimerie, la tendance à la baisse dans cette famille de clients se confirme.

DÉPENSES CONSTATÉES

Ligne	LFI	Exécution	Écart à la prévision
31 Achats	7 277 000	7 859 081	+582 081
32 Entretien et fonctionnement des ateliers	3 165 000	3 110 086	-54 914
33 Renouvellement des matériels et installations d'exploitation	1 150 000	1 471 119	+321 119
34 Rémunération du travail des détenus	7 333 000	7 045 600	-287 400
35 Remboursement au budget général de l'État des émoluments d'agents affectés à la Régie industrielle des établissements pénitentiaires	1 320 500	2 399 999	+1 079 499
36 Dépenses diverses ou accidentelles	50 000	84 513	+34 513
37 Taxes	700 000	576 644	-123 356
38 Emploi de provisions			
39 Centres de reconduite à la frontière des étrangers en situation irrégulière			
Totaux	20 995 500	22 547 042	+1 551 542

Justification de l'écart entre le montant de dépenses constaté et le montant de dépenses prévu :Ligne n° 31 :

On note une hausse des achats en corrélation avec la hausse du chiffre d'affaires constaté, notamment dans les ateliers liés aux grands chantiers avec l'administration pénitentiaire.

Ligne n° 32 :

Le montant de cette ligne est en phase avec la prévision. Le retard pris en 2006 sur les frais de transport a été rattrapé et les dettes apurées en 2007.

Ligne n° 33 :

Compte tenu des décalages d'une année sur l'autre, le plan d'investissements 2007 a finalement été validé à hauteur de 1,9 M€ TTC. De gros investissements comme une offset 4 couleurs à Melun imprimerie, une poinçonneuse à Val de Reuil et une cabine de peinture à Melun métal sont les principaux investissements réalisés au cours de l'exercice 2007.

Ligne n° 34 :

La prévision initiale du PLF 2007 était légèrement trop élevée. En 2007, le retard de paiement des payes 2006 occasionné par des retards de transmission des titres de perception a été régularisé. Le dernier trimestre des payes 2007 a été provisionné en charges à payer.

Ligne n° 35 :

En 2007, la somme de 2,4 M€ a été appelée au titre du remboursement forfaitaire de 2006 en lieu et place du 1,32 M€ appelé les années précédentes.